



PROGRAMME
INDUSTRIE
DE DÉFENSE &
DE SÉCURITÉ

REVUE NATIONALE STRATÉGIQUE 2025 : QUELLES PERSPECTIVES EUROPÉENNES ?

Maxime Cordet / Directeur de recherche à l'IRIS,
responsable du programme Industrie de défense et de sécurité

Septembre 2025



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Maxime Cordet / Directeur de recherche à l'IRIS,
responsable du programme Industrie de défense et de
sécurité

Maxime Cordet est directeur de recherche à l'IRIS, spécialisé sur les questions de défense européenne. Il est responsable du Programme Industrie de défense et de sécurité. Il est également conseiller scientifique d'ARES Group. Ses travaux de recherche portent sur la défense européenne, l'Europe de la Défense, la coopération en matière de défense et d'armement, la stratégie de défense et le changement dans les appareils de défense. Avant de rejoindre l'IRIS, Maxime Cordet a travaillé à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées.



PROGRAMME
**INDUSTRIE
DE DÉFENSE &
DE SÉCURITÉ**

Le programme « Industrie de défense et de sécurité », dirigé par **Maxime Cordet**, directeur de recherche à l'IRIS, a pour but d'éclairer les autorités publiques, les industriels et les opinions publiques sur les politiques conduites dans le domaine de l'armement et des technologies de sécurité et d'émettre des propositions sur les grandes orientations futures dans ce domaine. Il s'appuie notamment sur le réseau de chercheurs européens Armament Industry Research Group (Ares Group).

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

La nouvelle *Revue nationale stratégique* (RNS) française a été publiée le 14 juillet dernier. Ce type de document est censé guider toute l'action de l'État en matière de sécurité nationale. Longue d'une centaine de pages, davantage que les deux précédentes versions¹, elle établit d'abord l'état des menaces visant la France, puis les objectifs stratégiques à atteindre, et enfin des moyens et des méthodes pour y parvenir. La sécurité nationale y couvre un spectre très large de menaces mais aussi de risques. Le continuum sécurité-défense est largement reflété, ainsi que (brièvement certes) le changement climatique et les risques sanitaires, bien que la défense nationale y garde une place prépondérante.

De nombreux sujets sont évoqués, nous prenons donc ici un angle de vue particulier pour analyser cette nouvelle stratégie française, qui appelle à une « révolution européenne » : quelles perspectives européennes dans la RNS 2025 ? Comment l'Union européenne (UE) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont-elles traitées ? Quelles sont les nouvelles ambitions françaises en matière de coopération de défense ? Comment la France se considère-t-elle sur le continent européen ? De manière générale : est-ce que la RNS 2025 acte pour la France un « pivot vers l'Europe ?² »

Le langage sur la Russie représente certainement une rupture, tout comme certains objectifs de coopération capacitaire et industrielle européenne. Des permanences sont également rappelées, notamment le renforcement du pilier européen de l'OTAN et la recherche de l'autonomie stratégique européenne. Mais certaines de ces ruptures et permanences pourraient faire douter ceux en Europe qui attendent une France plus coopérative dans la construction de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Elles posent en effet question sur la nature des « choix courageux » que la France appelle de ses vœux.

L'ÉTAT DES MENACES : LA RUSSIE CONSTITUE LA PREMIÈRE MENACE POUR LA FRANCE

50 occurrences de « Russie » et 29 de « russe » : la RNS acte le fait que la Russie constitue aujourd'hui la principale menace pour la sécurité nationale. Dès l'avant-propos du président de la République : « [...] la permanence d'une menace russe, aux frontières de l'Europe, une

¹ Ministère des Armées, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* (Paris: 2017); Ministère des Armées, *Actualisation stratégique* (Paris: 2021); Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, *Revue nationale stratégique* (Paris: 2022).

² Renaud Bellais et Axel Nicolas, « Stratégie de défense de la France : acter le pivot vers l'Europe », Fondation Jean Jaurès (2025).

menace durable, qui s'organise, se prépare, et à laquelle nous devons être capables de faire face à l'avenir. Pour les Européens, à la fin, tout découle de cela ». Dans l'introduction, le paragraphe 3 est sans ambiguïté : « La Russie, en particulier, menace le plus directement aujourd'hui et pour les années à venir les intérêts de la France [...] ». Au paragraphe 4 : « La Russie organise ou sert de sanctuaire pour l'organisation d'attaques numériques, par exemple contre nos hôpitaux et certaines de nos installations énergétiques, cible et assassine des opposants en exil, manipule ou tente de manipuler certaines élections, et tente d'influencer les opinions pour déstabiliser nos sociétés ». L'attribution politique de ces actions hostiles était restée sensible, mais la France mentionne désormais les actions menées par la Russie dans son document stratégique le plus important, dans la ligne de l'allocution du président le 5 mars 2025³, et de l'attribution officielle de cyberattaques russes le 29 avril⁴. L'adaptation de l'appareil sécuritaire français face à cette réalité irrigue toute la RNS 2025.

La France a pu être critiquée pour son discours ainsi que son positionnement vis-à-vis de la Russie depuis 2017, et une nouvelle approche était en cours de définition depuis le début de la guerre à grande échelle en Ukraine, et davantage depuis le discours de Bratislava du 31 mai 2023⁵. La RNS a le mérite de vouloir clarifier la vision française de la Russie. Le discours du chef d'état-major des armées (CEMA) deux jours avant la publication, le 11 juillet, était également particulièrement éloquent⁶. Par ailleurs, cet état des menaces, ainsi renforcé par le discours du CEMA, a le potentiel d'impulser un changement de mentalité nécessaire au sein des armées et de leur ministère, qui ont pu faire preuve d'une perception plus lointaine de la menace russe par le passé.

Dans les conséquences pour la France, la RNS va plus loin et aligne davantage la France avec d'autres pays européens et notamment les plus nordiques et orientaux, en donnant même une fenêtre temporelle : « La réalité de la menace russe est désormais sans équivalent pour les intérêts de la France et de l'Europe. [...] La priorisation de cette menace, probablement d'ordre générationnel, place l'Europe dans une confrontation de long terme imposée par la Russie, au-delà de l'agression de l'Ukraine. L'hypothèse d'une nouvelle agression russe contre

³ Présidence de la République, *Adresse aux Français* (Paris: 5 mars 2025).

⁴ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, *Communiqué* (Paris: 29 avril 2025).

⁵ Dimitri Minic, « La politique russe d'Emmanuel Macron : étapes et racines d'une nouvelle approche, 2017-2024 », Institut français des Relations internationales (2024).

⁶ Le CEMA a réalisé une conférence de presse sur l'état des menaces pesant sur la France, en insistant sur la place singulière de la Russie. Déclaration du chef d'état-major des armées, chaîne YouTube de l'État-major des Armées, 11 juillet 2025.

l'Europe, d'ici trois à cinq ans, est centrale pour les intérêts de défense et de sécurité du continent européen » (paragraphe 113).

« LE RÉVEIL STRATÉGIQUE DE L'EUROPE » ET LE DÉSENGAGEMENT AMÉRICAIN

La RNS transcrit un message relativement neutre sur le nouveau paradigme de la solidarité transatlantique, et échappe partiellement au syndrome du « j'avais raison avant tout le monde » en évoquant principalement un changement de priorités des États-Unis. Même si, désormais, la politique extérieure américaine a « des conséquences potentiellement majeures pour les alliances (notamment l'OTAN), les relations transatlantiques, la résolution du conflit en Ukraine et plus largement la sécurité en Europe », et que « les États-Unis revendiquent des divergences de vues et de valeurs avec les Européens » (paragraphe 76) par exemple, la continuité du pivot américain vers l'Asie est soulignée, ce qui était déjà le marqueur des documents stratégiques français précédents. Les conséquences en matière économique sont également mises en exergue.

Dans ce contexte, les Européens font face à un risque « d'isolement stratégique » ce qui rend d'autant plus nécessaire le renforcement des efforts fournis depuis 2022 pour développer une défense européenne plus autonome. Mais malgré les mentions régulières des instruments européens dont nous parlerons ensuite, le langage volontariste sur l'OTAN est frappant, ce qui est relativement récent dans le discours français : « L'OTAN demeure la seule organisation disposant de la crédibilité, des structures, des mécanismes et de la légitimité nécessaires pour faire face collectivement à un conflit majeur sur le continent européen » (paragraphe 121). Le développement du pilier européen de l'OTAN semble être la priorité notamment en matière capacitaire, ce qui n'est pas nouveau, mais plus précisément dans les principaux domaines de dépendances vis-à-vis des États-Unis qui sont nommés (paragraphe 299). Il est même défini en note de bas de page⁷ : « Le pilier européen de l'OTAN désigne l'ensemble des capacités et des approches communes (ou définies conjointement) qui permettent aux pays européens membres de l'OTAN de remplir leurs obligations en tant qu'alliés et, en même temps, d'agir conjointement par eux-mêmes pour leur défense ». L'OTAN décrite est loin de la « mort cérébrale » annoncée par le président français il y a quelques années.

⁷ Note 42, page 53.

Dans l'objectif stratégique 5 (« La France, allié fiable dans l'espace euro-atlantique »), le paragraphe 296 résume bien la position historique : « La France continuera de porter la logique d'un partage équilibré du fardeau de la sécurité de l'Europe sur la base d'une autonomie stratégique européenne réelle et de la base industrielle de défense européenne ». Par ailleurs, cette phrase réaffirme qu'il n'existe pas de base industrielle de défense « transatlantique » pour la France, à rebours du sentiment d'un certain nombre d'Européens.

De surcroît, au paragraphe 300 : « [...] les efforts entrepris par les États membres et l'Union européenne (financements dédiés en soutien à l'Ukraine, à la défense, EDIP, opérations et missions de la politique de sécurité et de défense commune – PSDC, Livre blanc sur le futur de la défense européenne, projets phares CDP), et dans des formats *ad hoc* (ELSA) devront être reconnus et encouragés. Ils contribuent au renforcement durable de la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance ». La RNS établit ainsi un lien entre les cadres et outils de coopération de l'Union européenne (UE) (et les formats *ad hoc*) et la défense collective de l'OTAN.

En outre, un élément à remarquer est la répétition de la nécessité pour la France de faire preuve de fiabilité en tant que « nation-hôte ». Ce langage s'inscrit dans la dynamique enclenchée notamment depuis l'exercice Orion 2023, scénario d'affrontement majeur sur le territoire national, pour faire en sorte que ce dernier soit adapté à l'accueil et à des mouvements accrus de troupes militaires, françaises et alliées, et ainsi assurer que la France soit capable d'être nation-hôte et de transit lors d'une opération militaire d'envergure en Europe. Le rôle de la Commission interministérielle de défense nationale (CIDN)⁸ est plusieurs fois souligné (paragraphe 208 par exemple). Les chantiers interministériels semblent donc avoir bien été identifiés (transports, santé, énergie, etc.).

Cependant, dans l'objectif stratégique 5, il reste difficile de comprendre ce qui changera dans la posture française de ces dernières années et comment le pilier européen se matérialiserait, si ce n'est en coalitions *ad hoc* et en développement capacitaire (qui, traditionnellement, n'a pas vocation à être réalisé au sein de l'OTAN pour la France).

⁸ Commission sous l'égide du Secrétariat général à la défense et la sécurité nationale (SGDSN), mise en place pour assurer la gouvernance de sujets de défense sur le territoire national et appelant la coordination d'acteurs multiples notamment du secteur civil.

L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE EUROPÉENNE À RENFORCER...

La RNS 2025 suit un fil rouge tracé lors des précédents documents : l'autonomie stratégique, nationale et européenne⁹. Au sein de l'UE, la notion de préférence européenne restera la boussole idéologique française, en continuant de demander aux Européens d'être « libre[s] de concevoir, modifier et produire sans restriction » (paragraphe 332). Elle rappelle la préférence française pour le format intergouvernemental (entre États) sur certaines fonctions (paragraphe 334 : « contrôle export, renseignement, développement capacitaire, etc ») ainsi que pour l'Agence européenne de défense (AED, paragraphe 335).

Elle ajoute néanmoins plusieurs éléments significatifs qui, pour les optimistes du moins, pourraient constituer les signaux d'un début de changement d'esprit des acteurs de la politique européenne de la France.

La dissuasion nucléaire

D'abord, la dimension européenne de la dissuasion nucléaire est accentuée (pages 35-38) : le langage est particulièrement pédagogique et semble à destination tant des Européens que des Français. Ce langage s'inscrit donc dans la dynamique d'ouverture récente, basée sur des dialogues bilatéraux développés pour définir de quelle manière la dissuasion nucléaire française pourrait contribuer davantage à la défense des Européens, du moins dans le champ de la perception.

Capacitaire et industriel : Entre champions européens et retour géographique pour le passage à l'échelle de la BITDE

Hormis le point singulier de la dissuasion, l'industriel et le capacitaire occupent une place importante du document et notamment dans ses aspects européens. Dès l'introduction (paragraphe 14) : « [...] choisir des champions européens dans les domaines essentiels, pour accroître sa profondeur stratégique, l'échelle et la compétitivité – ce qui suppose des choix courageux et l'acceptation de dépendances mutualisées, maîtrisées avec nos partenaires, mais pour lesquels la qualité des industries françaises sera un atout ». La philosophie française du champion européen n'est pas nouvelle, bien que jamais clairement définie : elle désignerait le besoin d'émergence d'industriels dominants dans les différents segments de la BITDE pour réduire la concurrence intra-européenne. Mais le langage est ici plus direct, bien que laissant une part de doute quant à la stratégie voulue par la France : il faudrait « choisir » des

⁹ En particulier depuis la revue de 2017, à partir du paragraphe 160 par exemple.

champions, ce qui implique des « choix courageux » et des « dépendances mutualisées » (également au paragraphe 317 : « [...] actant le principe de dépendances mutuelles agréées [...] »). Le dirigisme étatique devrait-il sélectionner les industriels qui doivent s'unir dans un groupe commun ? Ou alors, laisser des acteurs industriels de côté (euphémisme) ?

Dans le détail de l'objectif stratégique 3 (« une économie qui se prépare à la guerre ») les objectifs dits de « l'économie de guerre » sont développés. Notons sur ce point que ce dernier syntagme n'est pas employé, laissant la place à des termes comme « préparer » à la guerre, ce qui est certainement plus rationnel et cohérent avec les moyens mis en œuvre. Le paragraphe 236 est à relever : « En cohérence avec cette stratégie de souveraineté industrielle, dès que cela est possible, le recours au meilleur industriel européen du secteur doit être recherché dans une logique de performance, d'efficacité et de réduction des coûts. La préférence européenne, et notamment les retombées financières, doivent ainsi pouvoir profiter à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, à la structuration de son écosystème et plus largement aux industries européennes duales ».

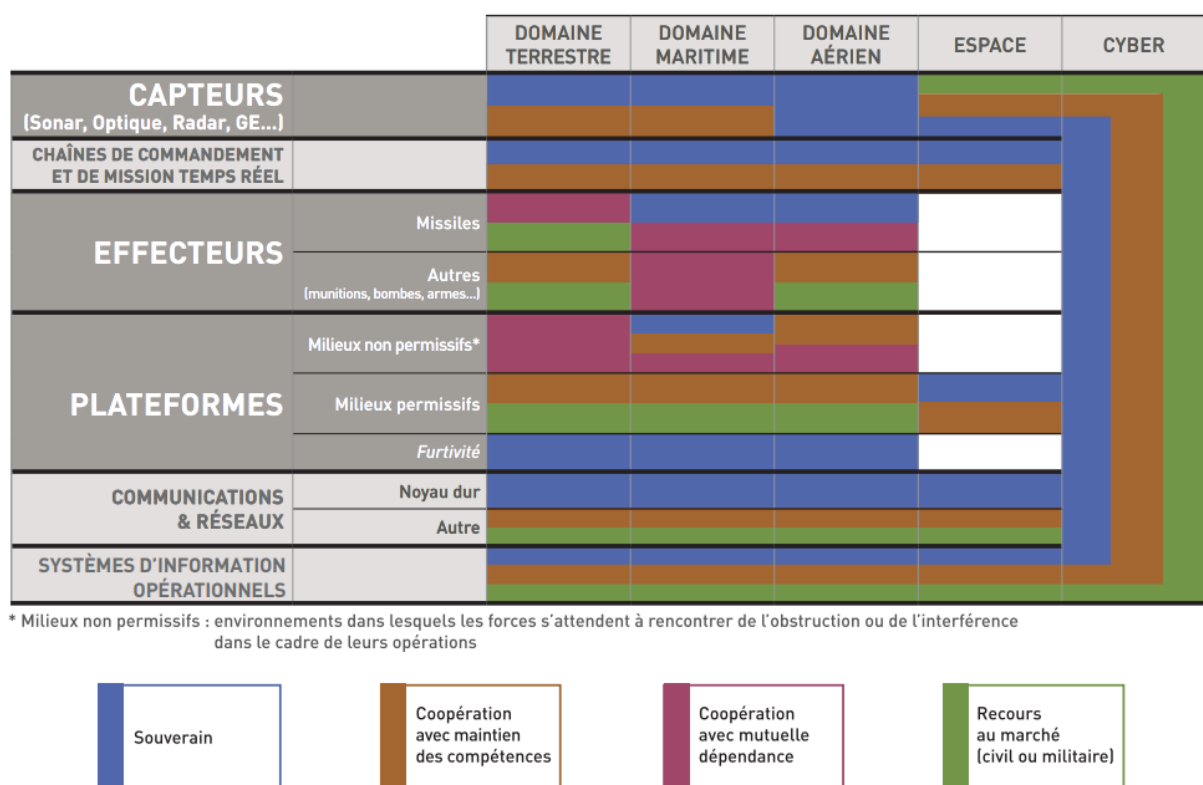
C'est donc le passage à l'échelle européenne qui est mentionné. La France rappelle sa volonté de recourir au *best athlete* européen pour mener les projets de coopération. Il est certain que la France est critiquée pour cette vision, car le meilleur industriel européen s'avère souvent français si l'on regarde les attributions de marchés publics. Néanmoins ici, écrire que les financements européens doivent bénéficier de manière équitable à l'industrie de tous les États est à souligner. En effet, la France a toujours critiqué le retour géographique – dans les instances européennes, le fait que les fonds européens financent des projets de manière relativement répartie entre les États (dimension politique), et pas en premier lieu pour la logique capacitaire ou l'efficacité industrielle par exemple. Concrètement, cela pourrait enclencher une nouvelle manière de considérer les fonds européens et les projets de coopération ; une manière qui reste néanmoins à expliciter. De plus, la logique du *best athlete* peut apparaître contradictoire avec le retour géographique. Or, la RNS n'explique pas comment ces deux éléments pourraient être conciliés.

Le paragraphe 333 continue sur le sujet des champions européens en précisant qu'il faut poursuivre les développements conjoints, donc en menant de nouvelles coopérations. Ces dernières doivent participer à l'émergence de nouveaux champions. Cela nécessitera une nouvelle fois « des décisions courageuses ». Bien que des interrogations puissent encore être formulées sur ce paragraphe, la partie suivante est intéressante : « des formes maîtrisées et acceptées de dépendances mutuelles au profit d'une réelle souveraineté européenne

globale ». Une perte maîtrisée des souverainetés nationales serait compensée par un gain de souveraineté européenne globale, et il faudrait accepter de ne pas tout produire chez soi pour renforcer notre souveraineté à l'échelle européenne.

Le propos est plus clair qu'auparavant, mais le sens n'est pas nouveau. Il était déjà présent dans la *Revue stratégique* de 2017, avec même la présentation du schéma directeur (page 67 du document de 2017) :

Figure 1 : Ambition en matière de coopérations technologique et industrielle



Source : *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, 2017, page 67.

Les quatre catégories de 2017 sont plus ou moins reprises en 2025 (les deux catégories de coopération ont fusionné), sans pour autant proposer une nouvelle version graphique, normalement attendue « en 2026 » (paragraphe 526). Nous reviendrons sur ce point plus tard.

La priorisation et le développement capacitaires au niveau européen

Le paragraphe 330 précise en partie la démarche voulue et l'inscrit dans le cadre de l'UE : « L'Union européenne doit poursuivre le développement d'une BITDE autonome et souveraine selon un changement d'échelle décisif, *via* la priorisation des domaines capacitaires clés repris dans le Livre blanc sur la défense européenne du 19 mars 2025 [...] ». La France s'accorde donc bien sur les priorités capacitaires du *Livre blanc européen* (défense aérienne et antimissile, artillerie, missiles et munitions, drones et anti-drone, mobilité militaire, intelligence artificielle, quantique, cyber, guerre électronique, facilitateurs stratégiques et protection des infrastructures critiques¹⁰). De plus, au paragraphe suivant (331), elle soutient les nouveaux instruments de financements (ceux de *Readiness 2030* notamment) et ajoute que la France doit s'adapter pour saisir les opportunités offertes grâce à eux. La loi de programmation militaire (LPM) est-elle comprise dans cette adaptation ? Le président de la République a déjà demandé une actualisation de la LPM à l'automne pour accélérer les investissements « sur-marches » de 3 milliards par rapport aux marches précédentes du même montant¹¹. Est-ce que des changements plus structurels seront apportés ? Actuellement, la programmation française connaît déjà quelques difficultés structurelles pour intégrer le Fonds européen de défense (FEDef), qui délivre des financements européens qui sont par nature incertains, puisqu'octroyés *via* des appels à projet, tout en nécessitant des cofinancements étatiques. Pourrait-on nous diriger vers une LPM plus souple et plus transparente pour intégrer les coopérations de manière plus simple et plus efficace, avec un fonds spécial dédié à soutenir la coopération par exemple ?

Dans le domaine opérationnel

En outre, dans le domaine plus opérationnel, et malgré le langage renforcé sur l'OTAN, la RNS rappelle l'objectif français d'opérationnaliser les clauses d'assistance mutuelle et de solidarité, respectivement aux articles 42-7 du Traité de l'UE et 222 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (paragraphe 341). L'invasion russe en Ukraine et, surtout, l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN, avaient mis à l'arrêt les travaux d'opérationnalisation – le nombre d'États membres non couverts par l'article 5 se réduisant et la clause otanienne représentant alors

¹⁰ Commission européenne et Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, « Joint White Paper for European Defence Readiness 2030 » (Bruxelles : Commission européenne, 19 mars 2025). https://defence-industry-space.ec.europa.eu/document/download/30b50d2c-49aa-4250-9ca6-27a0347cf009_en?filename=White+Paper.pdf

¹¹ Présidence de la République, « Discours aux armées depuis l'Hôtel de Brienne » (Paris : 13 juillet 2025). <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/07/13/discours-aux-armees-depuis-lhotel-de-brienne>

une meilleure garantie de sécurité à conquérir¹². La France était particulièrement motrice sur cette question, souvent soutenue par la Grèce, Chypre et la Finlande. Un réinvestissement du sujet pourrait être opportun à l'heure du désengagement américain d'Europe, allant de pair avec le sujet de la fonction de commandement et de contrôle (C2) de l'UE. Aussi, la capacité de déploiement rapide (RDC) de l'UE est mentionnée (paragraphe 342). La France continuera de participer à son opérationnalisation afin qu'elle intervienne en dehors de l'UE y compris en environnement non permissif.

Des compléments de méthode en matière industrielle

Enfin, sans discuter la pertinence de cette partie en soi, plusieurs éléments significatifs sont également présents dans la troisième et dernière partie de la RNS sur « les voies et moyens » d'atteindre les objectifs stratégiques.

D'abord, sur les initiatives de financement européen : « Pour donner corps au *Livre blanc sur la défense européenne*, les ministères des armées de certains pays européens créeront de nouvelles coalitions capacitaires. La France prendra toute sa part à cette démarche qui vise à synchroniser le réarmement des pays européens pour bénéficier des capacités industrielles existantes, faire des économies d'échelles, optimiser les outils de production et financer ensemble des capacités stratégiques mutualisables. Des travaux d'identification de premiers projets communs seront consolidés dès 2026. Au regard du besoin de réarmement de l'Europe, la France proposera des modèles de coopération innovants visant des délais de livraison plus ambitieux basés sur une gouvernance forte et plus efficace » (paragraphe 554). On pense donc ici à SAFE (*Security Action for Europe*) qui va permettre aux États d'emprunter auprès de l'UE afin de financer en partie des acquisitions conjointes d'armement. Mais la fin interroge : quels sont ces « nouveaux modèles de coopération » ? La partie « voies et moyens » aurait pu l'explicitier, car la manière de coopérer de la France intéresse tous les Européens, qui sont en attente d'engagements français en la matière.

Les bienfaits du règlement ASAP (*Act in Support of Ammunition Production*) sont décrits également (paragraphe 556). La France semble avoir apprécié l'instrument et souhaiterait aller plus loin : « Elle proposera la création de lignes de production d'industriels européens ailleurs en Europe et cherchera à développer des chaînes d'approvisionnements croisées pour améliorer la résilience et l'autonomie de la BITDE ». Cette mention est intéressante car elle

¹² Les États membres de l'UE restant non-membres de l'OTAN sont l'Autriche, l'Irlande et Chypre. En Autriche, cela pourrait être en train de changer : Kevin Dupont, « L'Autriche ouvre le débat sur son adhésion à l'OTAN », *7sur7*, 27 juillet 2025. <https://www.7sur7.be/monde/lautriche-ouvre-le-debat-sur-son-adhesion-a-lotan~aea05b0c/>

décrit un moyen concret de développer la BITDE, ce qui est relativement peu présent dans la RNS.

Le texte mentionne ensuite des projets capacitaires qu'elle proposera dans le cadre des projets d'intérêt européen du *Livre blanc*, au paragraphe 566 : « [...] la France s'attachera également à présenter des projets à forte valeur ajoutée dans les domaines capacitaires identifiés par les conclusions du Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025, comme le segment des communications sécurisées spatiales, la défense surface-air ou encore le transport aérien tactique et stratégique ». Par ailleurs, la double composante « transport » correspondrait-elle au couple de projets de la Coopération structurée permanente FMTC et SATOC¹³ ? En tout cas, la France n'avait pas jusqu'ici démontré que la composante « stratégique » (entendue par rapport aux tactiques) correspondait à ses priorités capacitaires. SATOC vise à explorer la possibilité pour les Européens de se doter d'avions de transport hors gabarit, notamment pour remplacer les An-124 ukrainiens utilisés dans le cadre du contrat *Strategic Airlift International Solution* (SALIS), qui arrivent en fin de vie lors de la prochaine décennie.

Enfin, notons les paragraphes 563 et 564 sur les carrières militaires qui doivent être repensées pour davantage prendre en compte les parcours en institutions multilatérales. C'est en effet un enjeu important pour les militaires, qui ne se voient pas forcément valorisés pour leur « éloignement » de Paris, hors OPEX. Or, c'est bien aussi par cela que les enjeux européens seront davantage compris dans les armées et ainsi, davantage investis.

... MAIS UN PIVOT VERS L'EUROPE ET L'UE ENCORE À DÉMONTRER

Plusieurs paragraphes du texte semblent démontrer que la France développe son adaptation à l'échelle du continent et approfondit son discours d'autonomie stratégique européenne. Pourtant, certains autres passages peuvent alimenter le doute. Il est possible que certaines parties du texte soient plus marquées que d'autres par leur rédacteur administratif initial, en particulier l'objectif stratégique propre à l'industrie de défense.

¹³ *Future Mid-Size Tactical Cargo* pour le transport tactique, et *Strategic Air Transport for Outsized Cargo* pour le transport stratégique.

Le lien entre BITD et BITDE semble encore compliqué

D'abord, de manière générale, un des éléments frappants est le langage employé pour décrire l'UE. Certes, celle-ci est généralement mentionnée de manière positive, notamment lorsque la RNS rappelle ce qui a été réalisé depuis 2022. Toutefois, l'Union est décrite en même temps comme une simple entité administrative et financière pour renforcer les Européens, notamment dans l'OTAN. Elle n'est certainement pas décrite comme l'objet politique qui assurera la paix en Europe. Les ambitions du discours de la Sorbonne de 2017 paraissent lointaines. Le rôle de l'UE en elle-même dans la défense est absent, au profit des coalitions *ad hoc*, coalitions de volontaires, partenariats bilatéraux, etc. En Europe, certainement, mais non dans le cadre de l'UE, qui ne paraît plus aussi intéressant qu'avant pour participer à la défense des Européens. Le minilatéralisme semble (re)prendre l'ascendant sur les organisations complexes aux prises de décision normées, bien qu'ils ne s'opposent pas en principe (l'exemple d'ELSA¹⁴ est frappant, cité trois fois, apparu hors cadre, mais ayant ensuite fait l'objet d'intenses discussions pour que le programme fasse partie des priorités de financement européen ultérieurement).

Ensuite, dès le début de l'objectif stratégique 3 (« l'économie qui se prépare à la guerre »), l'état final à l'horizon 2030 (paragraphe 222) ne mentionne en aucun cas les capacités européennes pour se préparer à la guerre : « [...] l'économie et les capacités industrielles françaises répondent aux besoins des armées et des forces de sécurité intérieure pour faire face à une guerre majeure extraterritoriale et à ses conséquences sur le territoire national. L'outil industriel est résilient et l'approvisionnement en ressources et en énergie est suffisamment diversifié et robuste [...] ». Il est très peu probable que les capacités économiques et industrielles nationales seules permettent à la France d'atteindre ces objectifs, ce qui a d'ailleurs été rappelé par le CEMA français sortant¹⁵.

Le doute persiste au paragraphe 231 : « [...] La résilience des chaînes de sous-traitance doit être garantie, y compris par le recours à des entreprises européennes quand cela est possible [...] ». La préférence européenne aurait pu être écrite ici pour bien démontrer que l'eupéanisation de la chaîne de valeur est un objectif-clé, même s'il est sous-entendu plus loin dans le texte et dans un autre objectif stratégique. Ici, le « y compris » jette le doute sur la vision française de la BITD des autres Européens : constitue-t-elle simplement des sous-traitants pour la BITD française ? Une phrase comme « en premier lieu par le recours à des

¹⁴ *European Long-range Strike Approach*, pour développer des vecteurs de frappe dans la profondeur.

¹⁵ Laura Kayali, « Thierry Burkhard : l'Europe doit s'endurcir ou risquer de devenir "un animal traqué" », *Politico*, 28 août 2025. <https://www.politico.eu/article/thierry-burkhard-leurope-doit-sendurcir-ou-risquer-de-devenir-un-animal-traque/>

entreprises européennes » aurait été plus clair pour les Européens, d'autant plus que la BITD française fait bien partie de la BITDE, en théorie.

Retour sur le schéma directeur du développement capacitaire

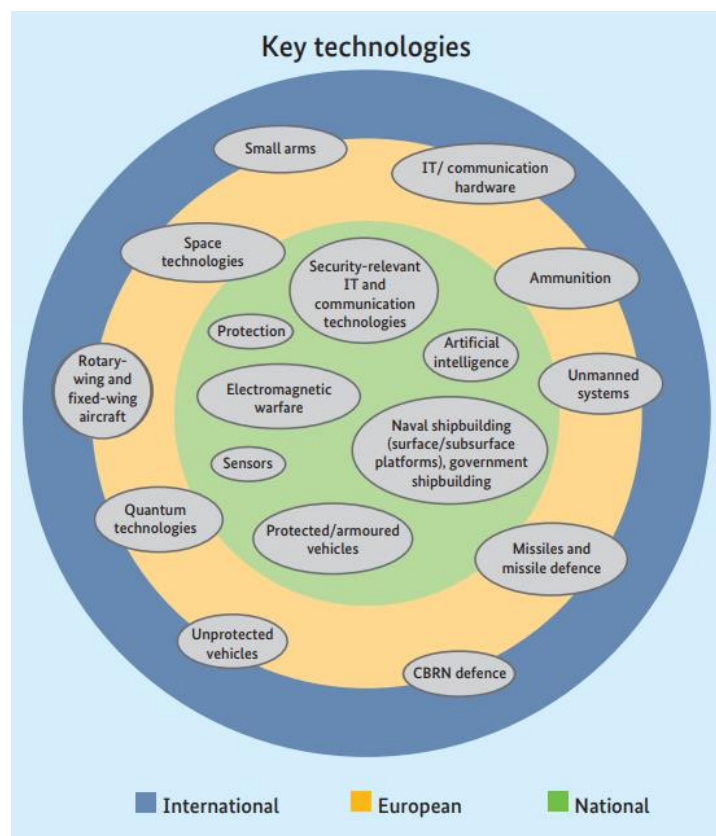
Ce doute est appuyé au paragraphe 233 lorsqu'il s'agit de rappeler les trois niveaux de maîtrise souhaités dans le développement d'une capacité : « L'effort dans le domaine des compétences et des capacités industrielles nationales doit être ajusté en fonction du niveau de souveraineté attendu pour les systèmes d'armes (indépendance, dépendance partielle, recours à des marchés étrangers) [...] ». Nous avons vu plus haut que cela ne modifiait pas vraiment le texte de 2017, qui parlait aussi de dépendances mutuelles, etc. On pourrait évoquer la fusion des deux catégories de coopération (en 2017, « avec maintien de compétence » d'abord, puis « avec mutuelle dépendance »), mais cela n'est pas l'élément le plus crucial.

Néanmoins, dans le contexte d'aujourd'hui, avec le niveau de menaces présenté dans la RNS 2025 et l'état dans lequel se trouvent les Européens pour assurer leur propre défense, une légère adaptation aurait pu démontrer que la France évolue avec le contexte. Dans le schéma 2017, une compétence européenne (et non-française) fait théoriquement partie du même niveau de dépendance partielle qu'une compétence américaine par exemple, idem pour le recours aux marchés étrangers. La précision du nouveau schéma directeur au paragraphe 526 le réaffirme en allant plus loin que les compétences industrielles : « [...] le ministère des Armées définira pour 2026 un schéma directeur identifiant le niveau de souveraineté souhaité (maîtrise nationale, maîtrise à travers des coopérations ou recours au marché) en matière de capacités de conception, de production et de maintenance de systèmes de défense ». La coopération européenne et même l'acquisition auprès d'une entreprise européenne devraient pourtant être prioritaires par rapport au non européen dans ce schéma, dans la logique du discours européen du président mais également dans la logique de résilience industrielle nationale et de consolidation de la BITDE. D'autant plus que les paragraphes 14, 317 et 333, comme évoqué plus haut, mentionnent des dépendances nécessaires entre Européens, notamment dans la sélection de champions industriels. En somme, il semblerait que l'objectif stratégique 3 ait été écrit de manière indépendante du reste du document.

Certes, pour prendre le contre-pied de cette idée, nous pourrions penser que le schéma constitue la *méthode*, et que la préférence européenne soit le *principe*, donc applicable dans tous les cas, comme elle est d'ailleurs répétée à de nombreuses reprises. Cependant, aux sept

mentions de « préférence européenne », la France ne semble jamais se l'appliquer à elle-même (à l'exception de la quatrième occurrence, paragraphe 236, où le doute est permis), laissant l'UE, l'Europe et les Européens l'appliquer, et pour elle-même seulement dans le cadre des négociations pour les initiatives de financement industriel. Il semblerait ainsi que la préférence européenne s'applique aux autres mais que la France n'arrive pas encore à se l'appliquer à elle-même, y compris de manière rhétorique dans ce type de document stratégique. À ce titre, citons la stratégie allemande pour l'industrie de défense publiée fin 2024, qui partageait un graphique circulaire à trois niveaux (bien que la stratégie soit différente par son périmètre restreint à l'industrie de défense) : national, européen, international¹⁶.

Figure 2 : Key national security and defence industry technologies for the German National Security and Defence Industry Strategy



Source : Gouvernement fédéral allemand, *National Security and Defence Industry Strategy*, 2024, page 9.

¹⁶ *National Security And Defence Industry Strategy*, version en langue anglaise de la stratégie allemande : Bundesministerium der Verteidigung, *National Security and Defence Industry Strategy* (Berlin : 2024). <https://www.bmvg.de/resource/blob/5873628/138fddf8112609dfdc3ea44a52ba9195/dl-national-security-and-defence-industry-strategy-data.pdf>

Il comporte l'avantage de faire comprendre les choix allemands, y compris le peu de différence entre l'Européen et l'international pour beaucoup de technologies (tout ce qui est européen est aussi international), ce qui a le mérite de la clarté.

Plus loin, dans l'objectif stratégique 11 (« Une excellence académique, scientifique et technologique au service de la souveraineté française et européenne »), au paragraphe 454 : « Les technologies suivantes doivent être maîtrisées en national, sans exclure, pour certains domaines, des possibilités de codéveloppement ou de coproduction avec des partenaires de confiance notamment européens : armes à énergie dirigée, hyper vitesse, intelligence artificielle, quantique, nouvelles formes d'énergie, discrétion, systèmes autonomes, nouvelles technologies de communication, composants électroniques, furtivité, matériaux critiques, gestion de la donnée, liberté d'action et d'accès à l'espace, guerre électronique ». Le champ des domaines listés est très large, et on peut questionner la correspondance des moyens financiers français avec cet objectif. Certains de ces domaines sont typiquement ceux qui doivent être européanisés au vu des enjeux de recherche et développement et de nécessaire prise de masse des industriels. Enfin, si ces technologies sont de première importance pour la sécurité nationale, pourquoi utiliser les précautions de langage, d'une part : « [...] sans exclure, pour certains domaines, des possibilités [...] » ; et d'autre part le « notamment » européen ? La coopération européenne devrait justement être la coopération prioritaire voire unique dans ces domaines.

CONCLUSION : DES SIGNAUX POUVANT SEMBLER CONTRAIRES

Le pivot de la France vers l'Europe reste encore à concrétiser. La RNS 2025 contient plusieurs éléments qui vont dans le sens d'une plus grande confiance de la France envers ses partenaires européens (États et institutions) pour atteindre l'objectif de développement et de consolidation de la BITDE. Le discours sur la Russie s'aligne mieux avec la plupart des discours européens et la réalité de la menace, ce qui constitue un réel changement. Mais dans le même temps, des orientations industrielles nationales peuvent semer le doute sur la volonté française de travailler collectivement et d'européaniser davantage sa défense. Certains y verront le verre à moitié plein, d'autres à moitié vide. C'est sûrement l'écueil inévitable dans la rédaction d'un document stratégique aussi englobant et se voulant tout de même opérationnalisable.

L'élément manquant peut-être le plus est l'explicitation de la vision française de la BITDE et de la coopération européenne comme moyens d'assurer la sécurité nationale. Les champions

européens et les dépendances mutuelles sont des leviers, mais pour atteindre quel but ? Pourquoi, selon la France, faut-il coopérer en Europe, et comment ? De plus, dans le document, le soutien militaire à l'Ukraine et les moyens pour qu'elle repousse l'ennemi commun ne sont pas directement liés aux moyens de réarmement de l'Europe. Quelle stratégie française de soutien à l'Ukraine ?

Clarifier ces éléments aiderait les Français à mieux saisir les enjeux et l'intérêt de la construction européenne, les Européens à identifier l'allié qu'ils trouveront en France à l'avenir, et l'Ukraine à comprendre quel futur européen la France est disposée à soutenir

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
INDUSTRIE
DE DÉFENSE &
DE SÉCURITÉ



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.